



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2019-025

PUBLIÉ LE 8 MARS 2019

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie

73-2019-03-08-001 - Arrêté préfectoral DDT/SPAT n°2019-0209 portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie (4 pages)

Page 3

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2019-03-08-001

Arrêté préfectoral DDT/SPAT n°2019-0209 portant
modification de la composition de la commission
départementale de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers de la Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

**Direction Départementale des Territoires
Service planification et aménagement
du territoire**

Arrêté préfectoral DDT/SPAT n° 2019-0209
portant modification de la composition de la commission départementale
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 portant création et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 29 mars 2016, 26 septembre 2016 et 15 février 2018 portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie ;

VU l'information de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc du 06 mars 2019 désignant Madame Emeline SAVIGNY pour remplacer Monsieur Cédric LABORET, et Monsieur Yves BESSON pour remplacer Monsieur Franck JACQUARD ;

VU l'information de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Savoie et de la Haute Savoie du 07 mars 2019 désignant Monsieur Maxime BOYER pour remplacer Monsieur Eric MARCZEWSKI en tant que titulaire et Monsieur Philippe ROUETTE restant remplaçant ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Savoie ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 portant création et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie, placée sous la présidence du préfet ou de son représentant, est modifié ainsi qu'il suit :

Concernant la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

titulaire : Madame Emeline SAVIGNY, en lieu et place de Monsieur Cédric LABORET

suppléant : Monsieur Yves BESSON, en lieu et place de Monsieur Franck JACQUARD

Concernant la chambre interdépartementale des notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie

titulaire Monsieur Maxime BOYER, en lieu et place de Monsieur Eric MARCZEWSKI

suppléant Monsieur Philippe ROUHETTE.

Article 2 : La liste, mise à jour, des membres de la commission est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie et le directeur départemental des territoires de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 08 mars 2019

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Pierre MOLAGER

Annexe à l'arrêté préfectoral DDT/SPAT n° 2019-0209
Liste des membres de la commission départementale
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Savoie

Avec voix délibérative :

1. Le président du conseil départemental, Monsieur Hervé GAYMARD ou son suppléant, Monsieur Lionel MITHIEUX.

2. Les deux maires désignés par l'association des maires :

titulaires :

- Madame Armelle ROLLAND, maire de Pralognan La Vanoise (commune en zone de montagne)
- Monsieur Xavier TORNIER, maire de Tournon

suppléants :

- Monsieur Guy DUMOLLARD, maire de Traize
- Monsieur Philippe GAMEN, maire de Le Noyer.

3. Le président d'un établissement public de coopération inter-communale, représenté par :

titulaire :

- Monsieur Jean-François DUC, vice-président de la communauté de communes Coeur de Savoie

suppléant :

- Monsieur Jean-Michel GALLIOZ, vice-président du Syndicat du Pays de Maurienne.

4. Le président de l'association départementale des communes forestières de la Savoie représenté par :

- Monsieur Jean-Pierre GUILLAUD, titulaire
- Monsieur Gilles VAUSSENAT, suppléant.

5. Le directeur départemental des territoires ou son suppléant.

6. Le président de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, représenté par :

- Madame Emeline SAVIGNY, titulaire
- Monsieur Yves BESSON, suppléant.

7. Les présidents des organisations syndicales agricoles représentatives, représentés par :

- Fédération des syndicats d'exploitants agricoles des Savoie :
Monsieur Denis GONTHIER, titulaire
Monsieur René FECHOZ CHRISTOPHE, suppléant
- Jeunes agriculteurs de Savoie :
Monsieur Nicolas PROVENT, titulaire
Monsieur Alexandre TASSION, suppléant
- Confédération paysanne de la Savoie :
Monsieur Michel CHAMBE, titulaire
Monsieur Gérard SAUDINO, suppléant
- Coordination rurale de la Savoie :
Monsieur Jean-Noël BLARD, titulaire

8. Le président de la fédération départementale des coopératives laitières des Savoie, association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, représenté par Monsieur Philippe TOCHON.
9. Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale en Savoie :
Monsieur Jacques BURGUBURU, titulaire
Madame Monique QUIBY, suppléante.
10. Le président du syndicat départemental des forestiers privés de Savoie :
Monsieur Jean-Marc PATEFFOZ, titulaire
Monsieur Jean-Pierre PORTIER, suppléant.
11. Le président de la fédération départementale des chasseurs, représenté par Monsieur Gilbert DUMAS, ou son suppléant, Monsieur Guy CHARVET.
12. Le président de la chambre interdépartementale des notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie représenté par :
Monsieur Maxime BOYER, titulaire
Monsieur Philippe ROUHETTE, suppléant
13. Les présidents de deux associations agréées de protection de l'environnement, représentés par :
 - Monsieur André COLLAS, vice-président de la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, titulaire ou sa suppléante, Madame Christine BERNARD ;
 - Madame Josette CHARPENTIER, représentante de l'union fédérale des consommateurs Que Choisir, titulaire ou son suppléant, Monsieur Robert MONDOT.
14. Le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ou son suppléant, lorsque le projet examiné concerne des surfaces affectées à des productions sous signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Avec voix consultative :

- la société d'aménagement foncier et d'établissement rural représentée par Monsieur Jean-Marc GUIGUE, président du comité technique, titulaire ou son suppléant, Monsieur Emmanuel LAPERRIERE, directeur départemental.
- le directeur de l'agence locale de l'Office National des Forêts, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers, ou son suppléant.